

nomme Marshall McLuhan. Il parle de la différence qu'il y a entre les enfants qui apprennent par les livres et ceux qui s'instruisent en regardant la télévision. Je cite:

L'imprimé ne permet pas de se sentir aussi impliquée que l'image télévisée l'exige. La confusion de ces formes s'exprime davantage par le conflit des attitudes à l'égard du programme d'études et des méthodes d'enseignement. Il existe un fléchissement sensible de la motivation. L'enfant gavé de télévision a un horizon très borné.

Ensuite, la phrase que voici me semble très importante pour les gens qui parlent de l'effet préventif de la peine capitale.

● (5.20 p.m.)

C'est un non-sens pour une personne profondément engagée que de lui expliquer qu'il devrait penser à l'avenir comme moyen de guider sa conduite. L'engagement, qu'il soit de l'artiste, du saint ou du roué, leur interdit de se préoccuper du prix des aliments ou de penser à l'avenir pour entrevoir les conséquences de leurs actes.

A mon avis, je puis insérer le «meurtrier» dans cette liste de personnes pour qui il est impossible de songer aux conséquences de leurs actes.

Ensuite, il conclut sa thèse par ce qui me semble particulièrement important pour nous qui siégeons dans cette Chambre à l'heure actuelle:

En conséquence, on a observé ou compris les effets psychiques et sociaux de la télévision aussi peu que ceux de la tradition orale et de la typographie. De nos jours, il est absolument nécessaire de les comprendre, puisque leurs conséquences sur nos moyens traditionnels et nos façons de percevoir les choses n'évoluent pas graduellement et mécaniquement, mais à la vitesse de l'électricité. Nous avons un gros enjeu dans les habitudes de détachement civilisé et de moyens d'analyse objective. Bref, les valeurs de notre civilisation ne ressemblent pas du tout aux nouvelles habitudes d'engagement total de tous les hommes envers l'humanité entière. Un tel engagement total peut paraître utopique à des personnes instruites et habituées aux conventions. En fait, c'est ce qui s'est produit dans notre cas. Notre vie actuelle dépasse de beaucoup notre pensée. Il nous incombe, à titre d'êtres avertis et rationnels, responsables d'un vaste patrimoine, de remarquer les pressions dissolvantes que l'électrotechnologie exerce sur notre patrimoine. Nous pouvons décider ensuite librement si nous devons conserver les normes actuelles de la technologie. Faire semblant d'ignorer ces cadres et ces pressions en ne faisant que réagir contre eux, c'est nous contenter de jouer un rôle d'automates qui exécutent des ordres de robots.

Nous devrions y songer très sérieusement alors que nous examinons cette question où la tradition joue un grand rôle. Les arguments ont beaucoup à voir au fait que nous sommes des êtres humains raisonnables, et la réponse peut être ou réactionnaire, ou logique. Nous n'avons pas à nous conduire comme des automates dans les circonstances.

Je voudrais passer, monsieur l'Orateur, à une autre des nombreuses déclarations, pour ou contre, qui m'ont été adressées au cours des dernières semaines. J'aborde celle-ci pour plusieurs raisons. D'une certaine manière, elle produit un contraste avec ce que je viens de lire, non en pensée ou en opinion, mais quant au temps. Il s'agit d'une déclaration faite il y a plusieurs centaines d'années, lors de la conférence générale de l'Église Mennonite; elle porte sur l'attitude chrétienne devant la peine capitale. A mon avis, elle favorise les opinions de certaines personnes qui soutiennent que, si nous prenons une attitude chrétienne envers la peine capitale, aujourd'hui, il n'y a qu'une attitude à prendre, celle de la réprimande très sévère et de l'action rétributive, selon les préceptes que l'on trouve dans les premiers chapitres de l'Ancien Testament.

L'Église mennonite fait la déclaration de principe suivante:

Puisque le Christ, au moyen de la Rédemption, a répondu aux exigences de la peine de mort et conféré à l'Église un ministère de réconciliation, et compte tenu de l'injustice et de l'inefficacité de la peine capitale comme moyen d'assurer les fins d'un gouvernement, nous sommes convaincus que la pratique devrait en être abolie.

Je ne connais aucune autre déclaration qui sache combiner les points de vue théologique et pratique de façon si claire et si concise. On ne saurait accuser ces gens d'être des intellectuels sans aucune responsabilité d'ordre pratique. On ne saurait les accuser d'être trop modernes, car l'une des accusations lancées au XVI^e siècle contre Felix Manz, premier martyr anabaptiste, consistait dans le fait qu'il rejetait la peine capitale. Menno Simons soutenait que si un transgresseur de la loi se repentait véritablement, il serait pour le moins étrange et malséant de le condamner à la pendaison. S'il ne se repentait pas et qu'on lui enlevait la vie, on lui ravissait impitoyablement l'occasion de se repentir.

On ne saurait non plus accuser ces gens de faiblesse, car s'ils ont réussi à survivre, en dépit des persécutions de toutes sortes, c'est qu'ils étaient des gens de vie austère, pratique et simple.

On en a dit davantage sur l'attitude qu'ils ont prise vis-à-vis de cette question, mais il y a une chose qu'ils ont faite et qui m'intéresse: ils ne se sont pas contentés de cette déclaration; ils y ont ajouté un projet de résolution qui a été adopté par la 63^e Conférence des Mennonites du Canada, qui s'est tenue à Clearbrook, en Colombie-Britannique, du 2 au 6 juillet 1965. Je voudrais que toutes les déclarations émanant des habitants de cette grande province soient toujours aussi sincères que celle-ci.